



LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2024 – 19H30 – (convocation du 18 juin 2024)

.....
Présents : : Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, Madame Christine POUHALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Leticia BERNARD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Martine MOULY, Madame Cécile ALLEGRA, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Damien NICOLAS, Madame Chantal MEMET, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Monsieur Michel RIUS (excusé) donne pouvoir à monsieur Jean-Louis LAFABURIE.
Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à monsieur Gaëtan DESCAMPS.
Monsieur Cédric CROS (excusé).

Secrétaire de séance : Christine POUHALAN

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 16 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024.

QUESTION 2024-40 : LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – INSTAURATION DE L'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION « PERMIS DE LOUER »

Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour lutter contre l'habitat indigne, une autorisation préalable de mise en location est possible. Il s'agit du dispositif « permis de louer ».

La communauté de communes Grand Orb propose aux communes la mise en place de ce dispositif.

La procédure est la suivante :

Avant toute mise en location d'un logement figurant dans un périmètre correspondant au noyau le plus ancien de la commune, marqué par une densité et une vétusté avancée, le bailleur ou son mandataire doit déposer une demande d'autorisation auprès de la communauté de communes Grand Orb, qui instruit le dossier.

Si le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, l'administration peut refuser ou soumettre l'autorisation à conditions de travaux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le périmètre proposé et de valider le « permis de louer » avec autorisation préalable délivrée par la communauté de communes Grand Orb.

Pour : 10

Abstention : 3

Contre : 5

QUESTION 2024-41 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles, il convient de prendre une délibération de principe permettant de maintenir la continuité du service public par le recrutement d'agents contractuels.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2024-42 : REPRISE DE LA COMPETENCE INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS ENTRE HERAULT ENERGIES ET LA COMMUNE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que par délibération n°2023-01 en date du 22 février 2023, la commune avait décidé de reprendre la compétence « Investissement Eclairage public », confiée à Hérault Energies depuis le 31 mai 2017.

Ce retour de compétence se traduit par le retour des immobilisations utilisées et ou créées par ce transfert. Le détail est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Procès-Verbal actant la reprise de compétence « Eclairage Public » par la commune.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2024-43 : DENOMINATION D'UN BATIMENT PUBLIC : SALLE POLYVALENTE

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, propose à l'Assemblée Délibérante, de renommer la salle polyvalente, entièrement rénovée.

Ce bâtiment public est situé rue Jules FERRY, à proximité des écoles. Il est également utilisé par les scolaires.

C'est donc tout naturellement que le nom « espace Jules FERRY » est proposé, rendant ainsi hommage aux valeurs portées par l'école républicaine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le nom « Espace Jules FERRY » à ce bâtiment public.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 1

QUESTION 2024-44 : REGLEMENT DE L'ESPACE JULES FERRY

Madame Christine POUHALAN expose à l'Assemblée Délibérante le règlement intérieur de la salle « Espace Jules FERRY ».

Les tarifs appliqués sont les suivants :

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS :

Association de la commune :

Gratuit pour les activités associatives correspondant à leur objet - animation ouverte à tous (sans condition tarifaire d'entrée).

150.00 € la journée pour les animations payantes (spectacles – repas ...)

200.00 € le week-end pour les animations payantes (spectacles – repas ...)

Association hors de la commune : 300,00 € la journée - 500.00 € le week-end

Une association hors de la commune est une association dont le siège social n'est pas sur Hérépian et dont le président n'est pas résident sur Hérépian.

TARIFS POUR LES PARTICULIERS :

Habitant de la commune : 200,00 € la journée – 300.00 € le week-end.

Habitant hors de la commune : 400,00 € la journée – 600.00 € le week-end.

CAUTION :

Le montant de la caution est fixé à 400 € (quatre cents euros).

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le règlement de l' « Espace Jules FERRY ».

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2024-45 : MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT D'UN ELU - JUMELAGE

Madame Christine POU GALAN, informe l'Assemblée Délibérante que si les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions, les missions revêtant un caractère exceptionnel doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, pour les déplacements à l'étranger des élus, il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions générales de leur prise en charge.

Dans le cadre du Comité de Jumelage entre HEREPHAN et LEUTKIRCH IM ALLGAU

- Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, maire-adjoint doit se rendre dans la ville de Leutkirch Im Allgäu, ville jumelle allemande
- Le déplacement a lieu du 12 au 17 juillet 2024
- Les frais de voyage principal et déplacements intérieurs, l'hébergement ainsi que la restauration seront pris en charge sur la base d'un état de frais auquel l' élu joindra les factures qu'il aura acquittées

Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement à l'étranger d'un élu dans les conditions indiquées ci-dessus.

Pour cette question, monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO ne participe pas au vote.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2024-46 : PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE A3920 – SUCCESSION LUCIENNE RAYMOND

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de la succession de madame Lucienne RAYMOND, la parcelle A3920 d'une superficie de 5 870 m², est proposée à la vente.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de créer des places de stationnement et permettrait de maintenir la valeur paysagère à cet endroit.

L'offre d'achat présentée par l'agence immobilière de Lamalou les Bains est de 185 000 €, les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'offre d'achat présentée par l'agence immobilière de Lamalou les Bains au prix de 185 000 €.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2024-47 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES TUQUETTES »

Madame Christine HORTALA, informe l'Assemblée Délibérante que l'association « Les Tuquettes » ont participé cette année au championnat de France de l'Union des Majorettes qui s'est tenu du 18 au 20 mai 2024 à Saix dans le Tarn.

L'association a gagné 4 médailles.

1 médaille en or pour le groupe baby, 1 médaille d'argent pour le solo, 1 médaille de bronze pour le duo, 1 médaille de bronze pour le groupe cadette.

Et la coupe du meilleur costume.

Afin de remercier les efforts de l'association et de les encourager dans cette voie, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Les Tuquettes ».

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

- Décision 2024-16 Avenant 1 LOT3 MAPA Rénovation énergétique de la salle polyvalente – BAT ET CO.
- Décision 2024-17 Avenant 2 LOT1 MAPA Rénovation énergétique de la salle polyvalente – LE MARCORY.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H00.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**

